

*Questions orales*

considérés comme conformes à la loi et aux objectifs fixés au RAPC par le gouvernement fédéral.»

Le vérificateur général a également précisé qu'on manquait de renseignements sur le programme en question.

**M. le Président:** Je demande à la députée de paraphraser les affirmations du vérificateur général et de poser sa question.

**Mme Langan:** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre pourrait-il nous préciser pourquoi, contrairement à ce que prévoit la loi, on n'a présenté aucun rapport annuel sur ce programme depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en 1984? Est-ce là ce que le gouvernement entend par franchise?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le vérificateur général de ses conclusions et des conseils qu'il nous a donnés au sujet du RAPC.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Hourra pour le vérificateur général.

**M. Beatty:** Monsieur le Président, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous accueillons avec plaisir toute proposition de la part du vérificateur général, voire de nos vis-à-vis, qui tend à améliorer le RAPC ou tout autre programme.

Nous voulons nous assurer que toutes les dépenses en vertu du RAPC sont bien documentées et vérifiées par le gouvernement fédéral et nous allons faire en sorte également que tous les rapports annuels pertinents soient déposés au Parlement.

**Mme Langan:** Monsieur le Président, faut-il comprendre que nous obtiendrons peut-être le rapport de 1984 en 1995?

Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est vraiment intéressé à connaître les suggestions de l'opposition concernant le Régime d'assistance publique du Canada, il interviendrait lorsque nous lui demandons ce qu'il en est des transferts aux provinces dans le cadre de ce régime. Quand nous donnera-t-il satisfaction?

**M. Beatty:** Monsieur le Président, l'opposition ne peut tout simplement pas accepter de bonnes nouvelles. Voilà ce qui cloche.

J'ai dit que nous avons la ferme intention, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de prendre toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que le montant exact de l'argent transféré aux provinces dans le cadre du RAPC est bel et bien vérifié et comptabilisé.

Deuxièmement, nous nous assurerons de communiquer au Parlement tous les renseignements auxquels il a droit. Nous prendrons ces mesures en temps opportun, monsieur le Président.

\* \* \*

**LES PRODUITS DU TABAC**

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, j'adresse moi aussi ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisqu'il a maintenant entre les mains le rapport de la Société royale du Canada qui confirme ce que soutient tout fumeur, à savoir que fumer crée une accoutumance, peut-il nous dire quand nous pouvons compter voir le gouvernement du Canada promulguer des lois plus rigoureuses sur la publicité des produits du tabac en ce qui a trait, notamment, aux mises en garde contre les dangers du tabac dont le risque d'accoutumance?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le gouvernement a fait savoir qu'il prévoyait mettre de l'avant sous peu une autre série de règlements concernant les mises en garde imprimées sur les paquets de tabac. Le rapport de la Société royale a été étudié à fond par des agents de mon ministère. Il nous est extrêmement utile. Il justifie encore mieux la décision de mettre la population en garde contre les dangers du tabagisme. Nos prochaines recommandations seront directement inspirées de ce rapport.

\* \* \*

**L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, en 1987, un tribunal des droits de la personne a accordé 28 millions de dollars aux personnes travaillant dans les hôpitaux fédéraux. Il s'agit du plus important règlement en matière d'équité salariale de l'histoire de la fonction publique. Or, vingt-sept mois plus tard, 1 400 employés, surtout des femmes, ne reçoivent toujours pas le salaire auquel ils ont droit. Leur salaire actuel est inférieur au seuil de la pauvreté ou le dépasse à peine et ils ne peuvent se passer des 3 000 dollars supplémentaires par an auxquels ils ont droit.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Que fait le ministre pour remédier à cette situation déplorable et donner à ces travailleurs le juste salaire qu'ils méritent?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, on a déjà ajusté les salaires pour la période de septembre 1980 à juillet 1987 au coût de 28 millions de dollars. Pour cette période de révision rétroactive des salaires, le Secrétariat du Conseil du Trésor a réévalué les postes du premier niveau et ceux des couturières et des représentants en santé communau-